



# SNPSP



**Syndicat National des Praticiens de Santé Publique**

**النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية**

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger  
Web : [www.snpspdz.hautetfort.com](http://www.snpspdz.hautetfort.com)

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991  
eMail : snpsp\_sg@hotmail.fr

## COMMUNIQUE n° 02

12 04 2016

Le syndicat national des praticiens de santé publique a été convié par le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière à une réunion de conciliation ce jour 12 avril 2016 et ce en application des dispositions prévues par la loi 90 - 02 du 06 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et l'exercice du droit de grève.

La délégation du SNPSP, conduite par le président national s'est vu obligée de quitter la salle de réunion après avoir insisté pour que la réunion soit présidée par monsieur le Ministre de la santé ou, à défaut le secrétaire général du MSPRH, **POUR ENTÉRINER DES DÉCISIONS ET GARANTIR LE RESPECT ET LA MISE EN APPLICATION DES TERMES D'UN ACCORD EVENTUEL.**

Cette démarche du SNPSP est justifiée par le fait que;

Les engagements déjà pris en réunion de conciliation du mois de mai 2015 n'ont pas été concrétisés à ce jour.

- La réunion de la commission mixte centrale, chargée du suivi des dossiers des partenaires sociaux, ne s'est pas réunie depuis le 20 octobre 2015.
- Que l'audience accordée au SNPSP en date du 24 février 2016 a été sanctionnée par des instructions de Mr le ministre et des délais qui n'ont pas été respectés.

En outre, le SNPSP déplore l'attitude négative et les propos provocateurs de certains responsables, présents à la réunion au nom de l'administration centrale, et **dénonce les accusations graves de la présidente de la commission centrale qui déclare que "la protestation des praticiens de santé publique est motivée par des considérations à caractère non professionnel".**

Le président du SNPSP a tenu à réitérer l'engagement et la disponibilité des praticiens dans la voie du dialogue dans le cadre des réunions de conciliation. Un dialogue

sain, responsable et qui ne peut se concevoir que dans le respect du partenaire social et ça passe forcément par la tenue des engagements pris au nom de l'administration centrale.

Le SNPSP rappelle l'ensemble de ses bureaux, ses délégués et ses adhérents à la vigilance et à la mobilisation pour la réussite du mouvement de protestation décidé par le conseil national à partir du 18 avril 2016 pour les points suivants:

1/ Dénoncer le phénomène de violence dont sont victimes les professionnels de santé sur les lieux de travail et exiger la mise en place de mesures de protection adéquates.

2/ Dénoncer toutes les formes d'entrave au libre exercice syndical et exiger la levée des mesures disciplinaires et les poursuites judiciaires engagées par l'administration de tutelle contre des délégués syndicaux.

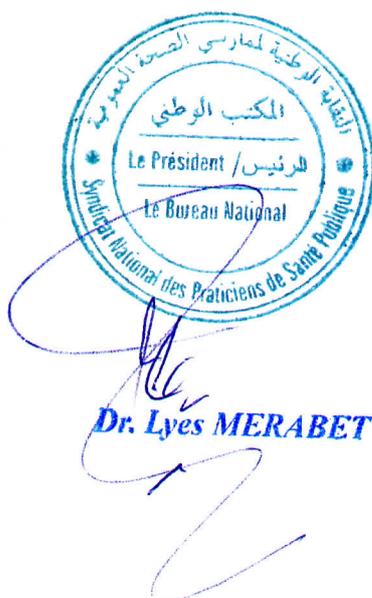
3/ Le respect des engagements pris par le MSPRH, dans le cadre du PV de conciliation du 04 mai 2015 et l'audience accordée au SNPSP le 24 février 2016, pour le règlement définitif des situations socioprofessionnelles en souffrance.

4/ L'assainissement de la situation financière induite par l'organisation du concours de passage aux grades de principal et en chef avec date d'effet au 11 août 2015.

**UNION**

**SOLIDARITÉ**

**DIGNITÉ**



الجمعية الوطنية لممارسي الصحة العمومية  
المكتب الوطني  
Le Président / الرئيس  
Le Bureau National  
Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

**Dr. Lyes MERABET**